

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations



Inondations consécutives aux pluies du 16 avril 2018 au niveau du Boulevard des fusillées (photographie 1) et du quartier La Jetée (photographie 2) au François

FRANCOIS Séverine - GERGON Isabelle

Service Risques Energie Climat - DEAL



DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
MARTINIQUE

Introduction

- I. Le dispositif PAPI**
- II. Les financements de l'Etat**
- III. La labellisation**
- IV. Le projet de PAPI de Rivière-Pilote**



I. Le dispositif PAPI

- Existe depuis 2002 (PAPI 1, 2, 3)
- PAPI = **programme d'actions** (études, travaux...)
- **Objectifs d'un PAPI :**
 - Augmenter la sécurité des populations
 - Réduire le coût des dommages
 - Raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
- Portage du PAPI par une collectivité, maîtrise d'ouvrage des actions par le porteur ou un autre acteur, mise en place d'un COFIL et COTECH
- Un PAPI ouvre droit au **financement par le Fonds Barnier** (FPRNM)



Stratégie nationale
de gestion des risques
d'inondation



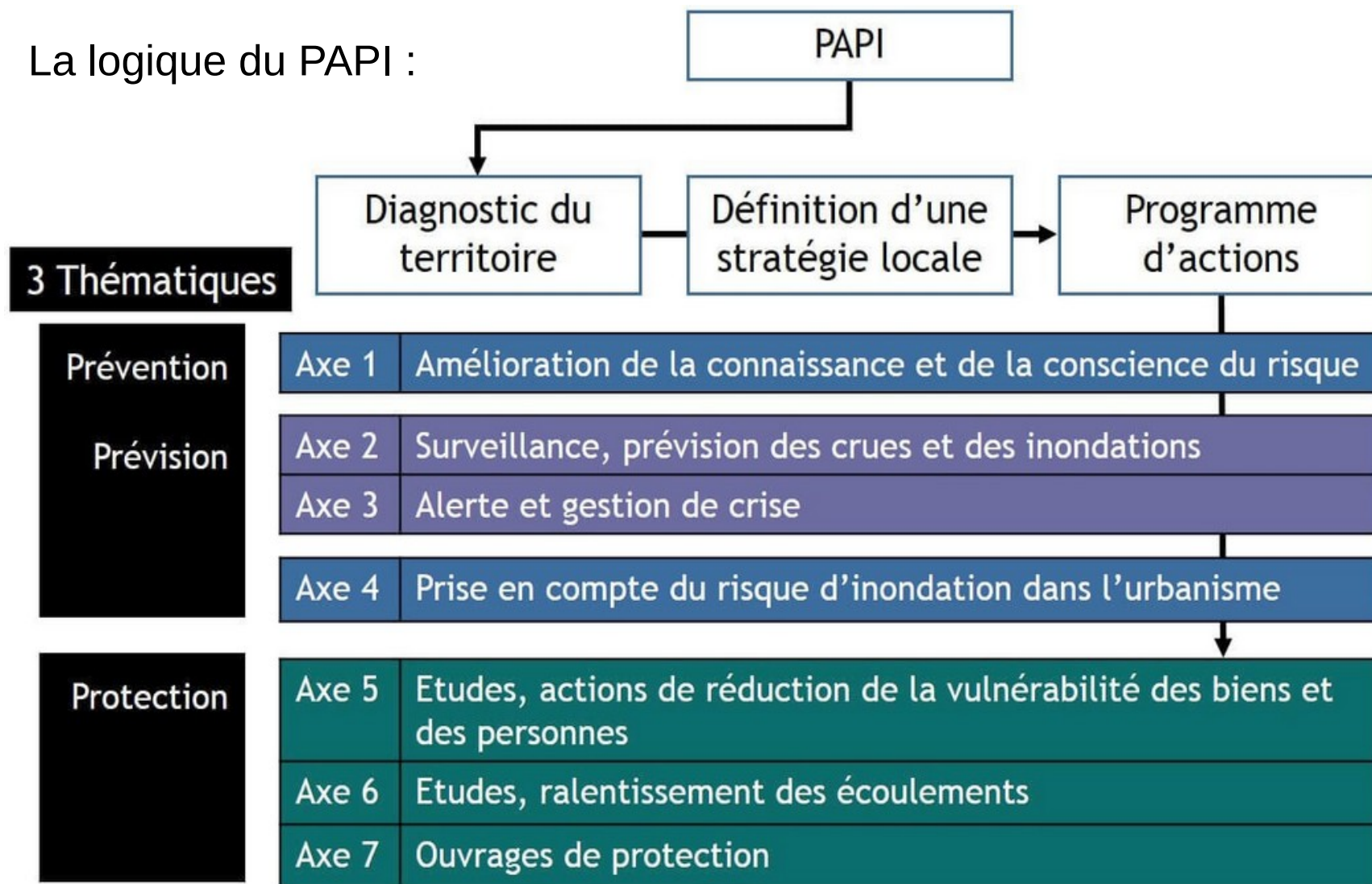
Stratégie nationale
de gestion des risques
d'inondation



DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
MARTINIQUE

I. Le dispositif PAPI




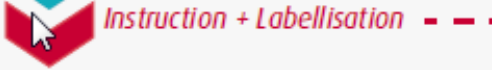

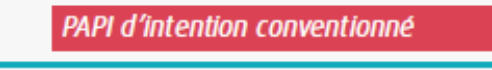

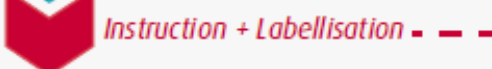

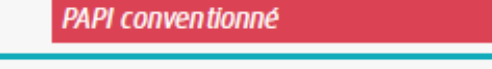

- La logique du PAPI :



Étapes clés d'élaboration d'un PAPI

Durée d'un PAPI d'intention :
entre 2 et 4 ans



Durée d'un PAPI « travaux » :
maximum 6 ans
(possibilité de prolonger)

Phases	Niveau d'avancement	Délais
Phase 1		
 Déclaration d'intention 	Analyse d'opportunité	Délai variable. Objectif < 6 mois
Phase 2		
 Elaboration du dossier de PAPI d'intention 	Analyse état initial, élaboration du programme d'études	6 mois à 1 an
 Finalisation de la convention 	Contractualisation	Objectif : 3 mois
Phase 3		
 Mise en oeuvre du PAPI d'intention, élaboration du dossier de PAPI, consultation du public 	Etudes de définition et de faisabilité Mise en oeuvre d'actions non structurales	1 à 3 ans
 Finalisation de la convention 	Contractualisation	Objectif : 3 mois
 Mise en oeuvre du PAPI	Réalisation	Durée de la convention : 6 ans

Si niveau PAPI d'intention déjà atteint



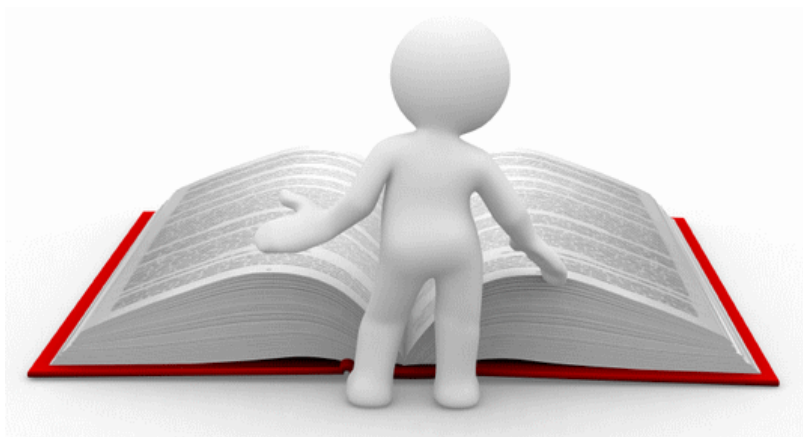
DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
MARTINIQUE

 Phase portée par le porteur de projet
 Phase portée par l'Etat

I. Le dispositif PAPI

■ Documents cadres

- Cahier des charges PAPI 3 (mars 2017)
- Instruction gouvernementale (juin 2017)
- Note « le rôle des services de l'État dans la démarche PAPI » (juin 2017)
- Le guide d'accompagnement PAPI 3 (septembre 2017)



Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer
Direction générale de la prévention des risques 09/03/2017

CAHIER DES CHARGES « PAPI 3 »

Table des matières

Table des matières

I Introduction.....	3
II Les objectifs du dispositif PAPI 3.....	4
II.1 Décliner de manière opérationnelle des stratégies locales explicites et partagées de gestion des inondations sur un bassin de risque cohérent.....	4
II.2 Mobiliser et coordonner les maîtres d'ouvrage en prenant appui sur la compétence GEMAPI.....	5
II.3 Optimiser et rationaliser les moyens publics mis à disposition pour la réalisation de ces programmes.....	6
II.4 Articulation du PAPI avec les politiques existantes.....	7
II.4.1 L'articulation avec l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les politiques environnementales.....	7
II.4.2 L'articulation avec les plans grands fleuves.....	7
III Modalités de financement des PAPI.....	8
III.1 Règles d'éligibilité au financement de l'État.....	8
III.2 Suppression du label PSR et analyse au cas par cas des projets hors PAPI.....	9
IV L'organisation de la gouvernance de la démarche PAPI.....	9
IV.1 Le porteur de la démarche PAPI.....	9
IV.2 Les maîtres d'ouvrage des actions et les co-financeurs.....	10
IV.3 La concertation et la consultation du public.....	11
V Le contenu des dossiers PAPI.....	12
V.1 Une démarche progressive, fondée sur une connaissance approfondie du territoire, à une échelle géographique pertinente vis-à-vis du risque d'inondation.....	12
V.2 Les PAPI d'intention.....	13
V.2.1 Les pièces constitutives du dossier de PAPI d'intention.....	13
V.2.2 Du PAPI d'intention au projet de PAPI.....	14
V.3 Les PAPI.....	15
V.3.1 Les pièces constitutives du dossier de PAPI.....	15
V.3.2 Le diagnostic approfondi et partagé du territoire.....	15
a) L'organisation du territoire du point de vue de la gestion des risques d'inondation.....	16
b) La caractérisation de l'aléa inondation.....	16
c) L'analyse des enjeux exposés aux inondations et de la vulnérabilité du territoire.....	17
d) Le recensement et l'analyse des ouvrages de protection existants.....	18
e) L'analyse des dispositifs existants.....	18
V.3.3 La définition d'une stratégie cohérente et adaptée aux problématiques identifiées dans le diagnostic de territoire.....	19
V.3.4 Le programme d'actions.....	19
Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque.....	20
Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations.....	21

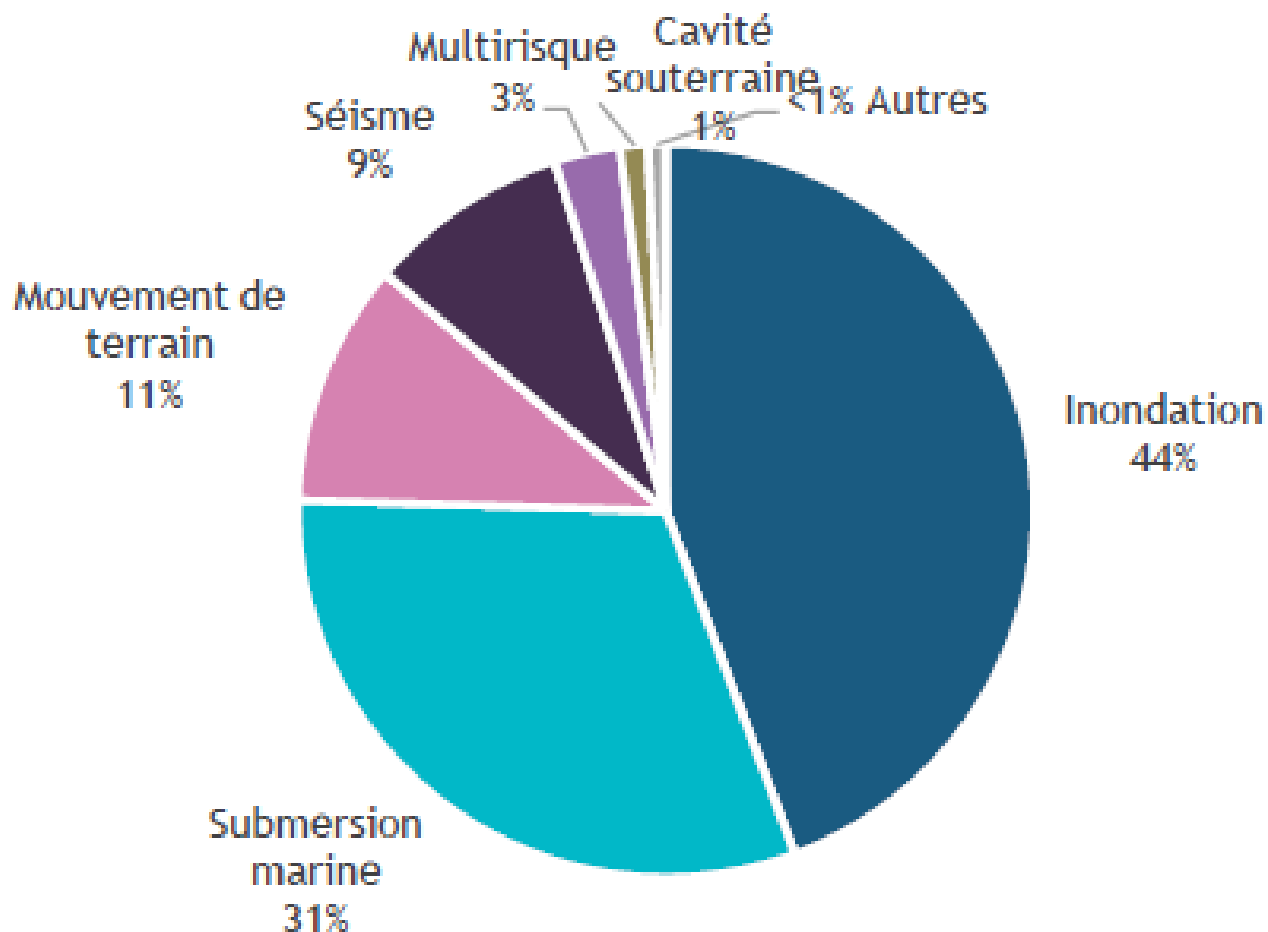
1/61

II. Les financements de l'Etat

- **Fonds Barnier – mobilisable pour les inondations que s'il a un PAPI**
 - **ETECT** : études, travaux et équipements de prévention et de protection contre les risques naturels sous Maitrise d'ouvrage d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités.
 - 50 % (études)
 - 50% ou 40 % (travaux prévention, PPR approuvé/prescrit)
 - 40 % ou 20 % (travaux protection, PPR approuvé/prescrit)
 - **RVPAPI** : réduction de la vulnérabilité dans les PAPI sous Maîtrise d'ouvrage des collectivités pour les diagnostics, et des propriétaires pour les travaux.
 - 50 % (études)
 - 80 % biens à usage d'habitation
 - 20 % biens utilisés dans le cadre d'une activité professionnelle
- **BOP 181**
 - 40 % du montant des rémunérations pour le recrutement de personnel pour l'animation d'un PAPI.

II. Les financements de l'Etat

Délégations brutes du FPRNM (2009-2018)



En 2018 : sur 174 M€, 91 M€ ont été consacrés au thème inondations



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

MARTINIQUE

III. La labellisation

- **PAPI d'intention :**

- instruction par la DEAL

- labellisation locale par l'instance de bassin

- **PAPI travaux :**

- instruction par la DEAL avec sollicitation de l'avis de l'instance de bassin

- labellisation locale par l'instance de bassin si < 3 M€ HT

- labellisation en Commission Mixte Inondation (CMI) à partir de 3 M€ HT



IV. Le projet de Rivière-Pilote

Inondation régulière du Bourg de Rivière Pilote pour des pluies courantes
Forts impacts humains et financiers



Source : Géoportail

Confluence de Petite et Grande
Rivière Pilote



Source : Mairie de Rivière Pilote

Inondation du 6 novembre 2015



Source : Mairie de Rivière Pilote

Sauvetage par les pompiers

Lancement de la commune dans un projet d'aménagement du centre urbain pour la prévention des inondations avec l'appui de SEMAG (2016) et d'Egis (2017)

→ **PAPI incontournable**



Le cahier des charges PAPI3 rend obligatoire le PAPI d'intention
Exceptions : connaissance suffisamment précise du territoire
(démarches antérieures : contrat de rivière, SLGRI, PAPI précédent,...) → *À valider lors de la déclaration d'intention*

→ **Validation du portage des axes 6 et 7 par la CAESM (21/03/19)**

IV. Le projet de Rivière-Pilote

- **Actions déjà réalisées :**

Choix d'une AMO (SEMAG) et d'une AMOe (Egis)

Etudes préliminaires

Choix d'un géomètre expert et levés topographiques

Levés de terrain

Recherche et contact avec les financeurs (CTM, Etat, FEDER, ODE)



- **Actions en cours :**

Intervention d'un géomètre (nov 2019)

Modélisation hydraulique (fév 2020)

Scenarii d'aménagement (mars 2020)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

MARTINIQUE



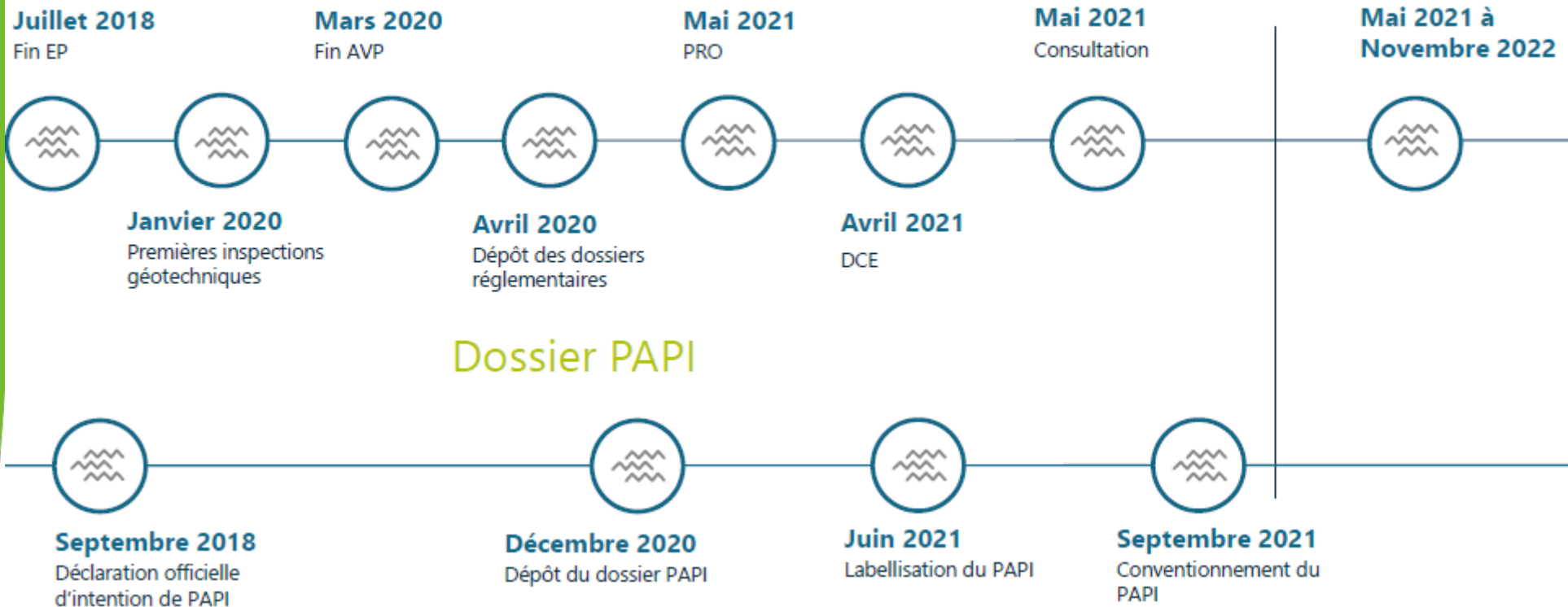
Coût prévisionnel
des travaux
11 700 000 € HT

IV. Le projet de Rivière-Pilote

Conception - Procédures



Travaux



Réunion de travail organisée en sous-préfecture début décembre 2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

MARTINIQUE

FIN



DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
MARTINIQUE

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
De la Martinique

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr